

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 décembre 2025

---

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 1641)

Adopté

N° AC168

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Givernet, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Fégné, M. Delautrette, M. Dufau, M. Barusseau, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Roussel, M. Belhaddad, Mme Allemand, M. Courbon, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux et M. Eskenazi

-----

**ARTICLE 22**

À l'alinéa 1, après le mot :

« réduite »,

insérer les mots :

« , au covoitnage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés permet d'intégrer les véhicules de covoitnage aux voies ou portions de voie qui peuvent être réservées dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.